



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône



Bulletin départemental

n° 308

du 12 juin 2025

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2025.	3

Division

Des Personnels enseignants du 1^{er} degré
Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :

Jean-Claude MASINI

Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 10 juin 2025

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

Objet : Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2025.

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure complémentaire de candidature au mouvement PAP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2025.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement adresser leur candidature (lettre de motivation, CV, titre ou diplôme le cas échéant) au responsable identifié sur la fiche de poste pour le **mercredi 18 juin 2025**, délai de rigueur.

1/ Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées sont annexées à la présente note de service. La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats.

2/ Procédure d'affectation

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2025.

Par nature, les postes à profil ne sont pas publiés au mouvement.

Il est rappelé qu'en cas de recrutement sur l'un des postes à profil proposés à l'occasion de cette campagne, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres affectations précédemment notifiées.

3/ Calendrier et communication

Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (précisés sur la fiche de poste correspondante).

Les candidats dont les profils sont recevables seront convoqués à un entretien par le président de la commission ad hoc. Les entretiens auront lieu avant la fin du mois de juin 2025.

Les résultats seront communiqués par mail par la division des personnels enseignants. Si l'enseignant est retenu au même rang sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer le poste choisi. Le choix est définitif.

Les enseignants sélectionnés sur un poste au mouvement PAP seront destinataires d'une notification d'affectation sous réserve de la détention des titres ou diplômes requis.



Jean-Yves BESSOL

**Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP)
des enseignants du premier degré**

ANNEXE - Liste des postes à compétences particulières Rentrée scolaire 2025

I- Postes à Profil (PAP)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PAP2025-038-CPC AIX SAINTE VICTOIRE	CPC AIX STE VICTOIRE
PAP2025-021-CPC AIX TOULOUBRE	CPC AIX TOULOUBRE
PAP2025-022-CPC APCCG	CPC APCCG
PAP2025-023-CPC AUBAGNE	CPC AUBAGNE
PAP2025-024-CPC CCB	CPC CHATEAUNEUF
PAP2025-037-CPC GARDANNE	CPC GARDANNE
PAP2025-025-CPC LA CIOTAT	CPC LA CIOTAT
PAP2025-026-CPC MARSEILLE CORNICHE	CPC MARSEILLE CORNICHE
PAP2025-027-CPC MARSEILLE JOLIETTE	CPC MARSEILLE JOLIETTE
PAP2025-028-CPC MARSEILLE LONGCHAMP	CPC MARSEILLE LONGCHAMP
PAP2025-029-CPC MARSEILLE ST CHARLES	CPC MARSEILLE SAINT CHARLES
PAP2025-030-CPC PEYROLLES	CPC PEYROLLES
PAP2025-031-CPC TRETTS	CPC TRETTS
PAP 2025-032-DSI DSDEN13	Chargé de mission SI premier degré
PAP 2025-041-CPD LVR	CP Langues Vivantes
PAP 2025-039-CP MISSION MATERNELLES	CP Mission Maternelles
PAP2025-035-CITE INTERNATIONALE ESPAGNOL	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - ESPAGNOL
PAP2025-036-DIRECTION CITE INTERNATIONALE	CITE INTERNATIONALE J. CHIRAC - DIRECTION
PAP 2025-034-COORDO REP+ MARTIGUES	COORDO REP+ MARTIGUES
PAP2025-033-COORDO REP MARIGNANE-VITROLLES	COORDO REP+ MARIGNANE - VITROLLES
PAP2025-040-ERUN TNE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13

II- Postes à Profil ASH (PAP-ASH)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PAP ASH 2025-042-SMR VAL PRE VERT	SMR VAL PRE VERT
PAP ASH 2025-043-CPUE I.E.M. SAINT THYS	COORDONNATEUR UNITE ENSEIGNEMENT I.E.M. SAINT THYS
PAP ASH 2025-044-PROFESSEUR RESSOURCE TND	PROFESSEUR RESSOURCE DEPARTEMENTAL POUR LES TROUBLES NEURODEVELOPPEMENTAUX (TND)
PAP ASH 2025-045-COORDONNATEUR PAS 1	COORDONNATEUR PAS 13 SECTEUR MARTIGUES
PAP ASH 2025-046-COORDONNATEUR PAS 2	COORDONNATEUR PAS 13 SECTEUR SAINT BARNABE - MARSEILLE
PAP ASH 2025-047-PEJS CYCLE 1 MATERNELLE	ENSEIGNANT MATERNELLE DE CLASSE BILINGUE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) / FRANÇAIS ECRIT - POLE D'ENSEIGNEMENT DES JEUNES SOURDS
PAP ASH 2025-048-PEJS ELEMENTAIRE	ENSEIGNANT MATERNELLE DE CLASSE BILINGUE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) / FRANÇAIS ECRIT - POLE D'ENSEIGNEMENT DES JEUNES SOURDS

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		PAP2025-038-CPC AIX SAINTE VICTOIRE
RÉFÉRENCE		
INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Aix Sainte Victoire	
PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Aix Sainte Victoire	
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN. Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe ainsi que de gestion de classe ; les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles • Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion • Dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Participer activement à l'accompagnement de tous les enseignants durant les formations de circonscription, départementales et académiques, concevoir et conduire des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Assurer les missions de référent Mathématiques ou Français • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription • Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques, produire des outils • Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN et lui rendre compte • Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF • Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...)
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe en ayant un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Être disponible et réactif pour répondre aux urgences ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône..
	CONTACT	Mme PINAZO - IEN Aix Sainte Victoire - ce.0131312f@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-021-CPC AIX TOULOUBRE
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription d'Aix TOULOUBRE
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale d'Aix Touloubre.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes. • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles • Participer à et/ou animer divers groupes de travail et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. • Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Accompagner les équipes d'école dans l'analyse des évaluations nationales • Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF, participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École ainsi qu'aux diverses certifications. • Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ; • Être réactif pour répondre aux urgences ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
	SPECIFICITES DU POSTE	Dossiers particuliers : constellations mathématiques et français, maternelle, suivi de la passation des évaluations nationales et analyse des résultats, suivi et cogestion du plan de formation, IEF, projets innovants, pHARE, EBEP.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN Aix Touloubre ce.0131311e@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-022-CPC APCCG
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription d'Allauch, Plan de Cuques, Château-Gombert
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de la Circonscription d'Allauch, Plan de Cuques, Château-Gombert
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes. • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles • Participer à et/ou animer divers groupes de travail et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. • Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Accompagner les équipes d'école dans l'analyse des évaluations nationales • Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou le CAPPEI, participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École ainsi qu'aux diverses certifications. • Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale • Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Être réactif pour répondre aux urgences ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
	SPECIFICITES DU POSTE	Dossier particulier : Maternelle
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme BELLET - IEN Allauch, Plan de Cuques, Château-Gombert ce.0134099k@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-023-CPC AUBAGNE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription d'Aubagne
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Aubagne, 2 traverse de la Vallée 13400 Aubagne
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct et loyal. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, des équipes, animer et participer à des projets et des groupes de réflexion, - Contribuer à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation départemental et de circonscription, - Accompagner la mise en œuvre de l'école inclusive, participer aux équipes éducatives et de suivi de la scolarisation sur demande de l'IEN, - Accompagner les débutants (FSTG, T1, T2, CTTA et contractuels). - Etre le référent du plan mathématiques et/ou Français et piloter des constellations (RMC et/ou RFC), - Assurer le suivi de la continuité école-collège pour un secteur de collège. - Contribuer à l'analyse des évaluations nationales et assurer le suivi des écoles et des enseignants - Représenter l'IEN dans certaines instances et auprès de partenaires, - Participer au contrôle de l'instruction dans la famille - Aider à l'élaboration et au suivi des projets d'école et projets pédagogiques innovants - Instruire et assurer le suivi des dossiers des sorties scolaires, des conventions, des agréments des professionnels, des projets EPS en partenariat avec les collectivités locales ou les structures sportives. - Organiser, encadrer et former : <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre des animations pédagogiques - dans le cadre des actions de formation du PDF - dans le cadre des sessions d'agrément des bénévoles pour les activités d'EPS à taux d'encadrement renforcé (natation, ...). - Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la pratique de l'EPS dans les classes. - Participer à la mise en place des projets départementaux en liaison avec l'équipe départementale EPS. - Travailler en lien avec l'association USEP de la circonscription (organisation et gestion de rencontres sportives...) - Tisser des relations partenariales (club sportif, association, collectivités territoriales) - Assurer en tant qu'assistant de prévention de la circonscription le suivi des dossiers à la demande de l'IEN : DUER, mise en place des PPMS unifié, actions de sensibilisation et prévention des risques (sécurité routière et autres).
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de l'équipe de circonscription auprès de l'IEN d'Aubagne - Membre de l'équipe de pilotage départemental du plan Mathématiques et/ou Français en tant que référent mathématiques et/ou français de la circonscription d'Aubagne - Chargé d'une partie des dossiers des écoles, - Chargé de la mise en œuvre des projets EPS au sein de la circonscription.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire - Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique - Actualiser régulièrement ses connaissances, - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service - Posséder une aptitude assurée à la communication orale et écrite, - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation - Posséder une idée précise des exigences d'ordre éthique, de l'étendue et des limites de la mission - Disposer de très bonnes aptitudes relationnelles, d'aptitudes à l'écoute et à la communication, tout en sachant affirmer ses choix institutionnels, - Posséder une excellente maîtrise des outils numériques
	SPECIFICITES DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire : REP/rural/urbain - Dossiers particuliers : RMC – RFC – EPS – PPMS/santé/sécurité

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAFIPEMF EPS et/ou généraliste. A défaut, le postulant s'engage à préparer le CAFIPEMF et à se présenter dans l'année aux épreuves. - Posséder une connaissance solide du plan national de formation mathématiques et de français, de ses enjeux pédagogiques et didactiques, et l'expérience de la conduite de constellations - Posséder une bonne connaissance de l'éducation prioritaire et de l'école primaire en général (nouveaux programmes, opérations nationales et locales, etc.).
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Secrétariat de l' IEN d'Aubagne : ce.0133371u@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-024-CPC CCB
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Châteauneuf Côte Bleue
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Châteauneuf Côte Bleue, commune de Châteauneuf les Martigues
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats. Le poste demandera une connaissance des écoles du secteur de la commune de Martigues rattaché à la circonscription et des fonctionnements propres à la commune. • Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes. • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles. Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des directeurs d'école dans l'accompagnement de leur mission de pilote pédagogique. Une connaissance approfondie de la mission de directeur d'école, et idéalement une expérience dans cette fonction, seront des atouts essentiels. • Participer à et/ou animer divers groupes de travail et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental et national. • Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Accompagner les équipes d'école dans l'analyse des évaluations nationales. • Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou le CAPPEI, participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École ainsi qu'aux diverses certifications. • Assurer le suivi administratif et pédagogiques des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale • Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Être réactif pour répondre aux urgences ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	SPECIFICITES DU POSTE	Territoire : Circonscription de Châteauneuf Côte Bleue Dossiers particuliers : dossier EPS sur une partie de la circonscription (commune de Martigues). Assurer la mission de Référent Mathématiques ou Français dans la circonscription
	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées. Avoir une expérience en tant que directeur d'école.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
CONTACT	M. DIDIERJEAN - IEN ce.0132426s@ac-aix-marseille.fr	

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-037-CPC GARDANNE
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Gardanne
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Gardanne
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN. Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe ainsi que de gestion de classe ; les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles • Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion • Dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Participer activement à l'accompagnement de tous les enseignants durant les formations de circonscription, départementales et académiques, concevoir et conduire des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Assurer les missions de référent Mathématiques ou Français • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription • Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques, produire des outils • Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN et lui rendre compte • Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF • Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...)
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe en ayant un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Être disponible et réactif pour répondre aux urgences ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme DUPIN - IEN Gardanne - ce.0133338h@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-025-CPC LA CIOTAT
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de LA CIOTAT
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale <i>de La Ciotat EE Roger Le Guérec Avenue Camusso</i>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes. • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles • Participer à et/ou animer divers groupes de travail et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. • Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Accompagner les équipes d'école dans l'analyse des évaluations nationales • Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou le CAPPEI, participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École ainsi qu'aux diverses certifications. • Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale • Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Être réactif pour répondre aux urgences ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme Sandrine LEVY - IEN ce.0131852t@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		RÉFÉRENCE	PAP2025-026-CPC MARSEILLE CORNICHE
		INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Corniche
		PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Corniche
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.	
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.	
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes. • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles • Participer à et/ou animer divers groupes de travail et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. • Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Accompagner les équipes d'école dans l'analyse des évaluations nationales • Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF, participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École ainsi qu'aux diverses certifications. • Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale 	
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ; • Être réactif pour répondre aux urgences ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ; 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.	
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.	
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.	
	CONTACT	IEN Corniche ce.0131306z@ac-aix-marseille.fr	

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-027-CPC MARSEILLE JOLIETTE
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Joliette
	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes. • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles • Participer à et/ou animer divers groupes de travail et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. • Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Accompagner les équipes d'école dans l'analyse des évaluations nationales • Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF, participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École ainsi qu'aux diverses certifications. • Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ; • Être réactif pour répondre aux urgences ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	NACER Fatima - IEN Marseille Joliette - ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-028-CPC MARSEILLE LONGCHAMP
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Longchamp
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Longchamp 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes. Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles Participer à et/ou animer divers groupes de travail et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations Produire et mutualiser des ressources pédagogiques Accompagner les équipes d'école dans l'analyse des évaluations nationales Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou le CAPPEI, participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École ainsi qu'aux diverses certifications. Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. Être réactif pour répondre aux urgences ; Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; Être organisé, méthodique ; Maîtriser l'outil informatique ; Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme DEMARQUET - IEN Marseille Longchamp - ce.0133284z@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-029-CPC MARSEILLE ST CHARLES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille Saint Charles
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN
	MISSIONS	Pour les enseignants : Assurer un rôle d'aide, de conseil et de formation. Pour l'IEN : Être le Référent Mathématiques de Circonscription - Sciences ; gestion de dossiers divers (suivi des évaluations nationales, CAFIPEMF, suivi des néo, plans de formation de circonscription, PHARe, IDF, Ecole inclusive...) Référent du réseau écoles-collège Gaston Defferre
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats - Suivi des FSTG, T1, T2, T3 et des enseignants en difficulté - Participer activement à la formation de tous les enseignants notamment par les animations pédagogiques de circonscription, les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Apporter son concours au suivi des projets des écoles - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe (capacités relationnelles et adaptation) - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques - Aimer le contact, oser se confronter au public, lui-même exposé professionnellement - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel. - Avoir de solides compétences dans le numérique : création et gestion d'outils divers (padlets, formation en distanciel comme hybride, notes de synthèses statistiques...) nécessitant la maîtrise de logiciels courants - Savoir développer des méthodologies de projet et une ingénierie de formation - Avoir de solides connaissances didactiques et pédagogiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF ou éventuellement être en cours de passation ou s'engager à se présenter à la certification
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN de la circonscription ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-030-CPC PEYROLLES
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de PEYROLLES
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Peyrolles.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes. • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles • Participer à et/ou animer à divers groupes de travail et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. • Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Accompagner les équipes d'école dans l'analyse des évaluations nationales • Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou le CAPPEI, participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École ainsi qu'aux diverses certifications. • Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale • Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Être réactif pour répondre aux urgences ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN : Fanny Apothéloz-Sellès : fanny.apotheloz@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-031-CPC TRET
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de TRET
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de TRET - Avenue Fernand CHAUVIN 13530- TRET
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	<p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) et les équipes <ul style="list-style-type: none"> - dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...), - à l'aide du pilotage pédagogique des directeurs, à la mise en cohérence de la chaîne pédagogique : analyse des évaluations nationales, évaluations d'école, projet d'école, formation, projets innovants, dispositif inclusif, dispositif d'évaluation de l'amélioration des résultats des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des programmes. • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse professionnelle de leurs pratiques professionnelles • Participer à et/ou animer à divers groupes de travail (circonscription, département, académie) et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. • Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Accompagner les équipes d'école dans l'analyse fine et régulatrice des évaluations nationales • Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou le CAPPEI, participer au CRPE ainsi qu'aux diverses certifications et /ou recrutements. • Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale • Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Être réactif pour répondre aux urgences ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
	SPECIFICITES DU POSTE	<i>Territoire : HEP</i> <i>Dossiers particuliers : tout dossier confié par l'IEN. Une grande polyvalence est attendue (RMC-RFC- Maternelle – EPS- EAC ...)</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	M. Pierre BLACHE - IEN ce.0133959h@ac-aix-marseille.fr tél :04 42 54 29 70

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-032-DSI DSDEN13
	INTITULÉ DU POSTE	Chargé de mission SI premier degré
	PLACE DU POSTE	DSDEN 13 – Direction Régionale Académique des Systèmes d'Information – Département d'Accompagnement de Proximité - Pôle SI 13
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Placé sous l'autorité directe de Régis Valois, adjoint au responsable du pôle Systèmes d'information des Bouches-du-Rhône, responsable de l'équipe d'assistance de proximité du domaine Scolarité 1er degré
	MISSIONS	<p>Le chargé de mission assure la cohérence des actions de soutien liées aux applications de gestion de la scolarité du premier degré. Il intervient auprès des directeurs d'école et des mairies, en s'appuyant sur son expérience de directeur pour proposer un accompagnement et des formations adaptées.</p> <p>Il devra s'intégrer au sein d'une équipe de 5 agents.</p>
	FONCTIONS	<p>Travail en équipe sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle SI13. Capacité à assurer un accompagnement auprès de publics très divers (IEN, Directeurs, Mairies) Connaissance approfondie du système d'information scolarité du 1^{er} degré. Grande réactivité face aux évolutions des applicatifs. Grande disponibilité notamment lors de périodes très denses au niveau des besoins d'assistance. Capacité d'écoute et de réflexion afin de répondre aux attentes des utilisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission 1 : Accompagnement des utilisateurs Assistance auprès des 1200 écoles du département, des IEN et des mairies. • Mission 2 : Former et informer Animer les formations destinées aux nouveaux directeurs. Assurer la formation auprès des ERUN Former les personnels des collectivités territoriales qui souhaitent utiliser ONDE Promouvoir l'applicatif ONDE auprès des mairies Expérimenter les nouvelles versions et mettre en place les documentations associées. • Mission 3 : Mettre en place des opérations ponctuelles au niveau de la DSI Assurer la partie opérationnelle sur des opérations en lien avec la formation et/ou le premier Degré. Faire partager sa connaissance du fonctionnement de la direction d'une école et être force de proposition. • Mission 4 : Se former et s'informer Assurer la veille technologique
	COMPÉTENCES	<p>Grandes qualités relationnelles afin de travailler en équipe Connaissance du métier de directeur d'école et des outils associés Savoir écouter, reformuler les demandes des utilisateurs et les guider Connaissance du système d'information du premier degré Connaissances des outils techniques et des différentes plateformes utilisées (OS Windows/Macintosh) Bonne maîtrise outils bureautiques Savoir gérer l'accumulation des demandes et la pression des usagers</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Connaissance de ONDE et des autres logiciels du système d'information du premier degré Connaissance du métier de direction d'école Maîtrise des outils bureautiques, Word, Excel</p>
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	<p>Temps de travail aligné sur les agents administratifs (1607 h répartis sur 5 jours par semaine 54 jours de congé par an 2 jours max de télétravail par semaine (Télétravail possible après 4 mois suivant la prise de fonction)</p>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACT	Sébastien Blanchet, sebastien.blanchet@region-academie-paca.fr, 04 91 99 66 71



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-041-CPD LVR
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique langues vivantes
	PLACE DU POSTE	Le poste est rattaché à la circonscription de Gardanne.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La zone de formation concernée correspond à la moitié Sud du département des Bouches du Rhône. Le poste, est placé sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission Langues et Culture Régionales.
	MISSIONS	Pilotage départemental de l'enseignement de la LVR Amélioration pédagogique de l'enseignement de la LVR Formation initiale et continue des enseignants Coordination et partenariat Information, élaboration et productions de documents
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none">- Suivi des enseignants dans la mise en œuvre des programmes en langues en LVR. Accompagnement des enseignants engagés dans des dispositifs spécifiques (écoles bilingues, CEC, EPI).- Mise en œuvre des actions de formations initiales et continue notamment en lien avec l'EAFC.- Participation aux travaux de la mission départementale LVR.- Production de ressources à destination des enseignants de cycles 1, 2, 3.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none">- Compétences didactiques et linguistiques dans l'enseignement de la LVR (niveau minimum B2 du CECRL).- Compétences numériques (référence : C2i2e).- Sens de la communication et du travail en équipe.- Grande disponibilité sur la moitié Sud du département-
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF option LVR ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen du CAFIPEMF option LVR.
	NOMINATION	Poste à temps complet.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Thierry ILLY, Référent de la mission Langue et Culture Régionale pour les Bouches du Rhône : Thierry.illy@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-039-CP MISSION MATERNELLES
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique Mission Maternelles
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN des Bouches-du-Rhône
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	<p>Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.</p> <p>Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p>
	MISSIONS	<p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe ainsi que de gestion de classe ; les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion Dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats Participer activement à l'accompagnement de tous les enseignants durant les formations de circonscription, départementales et académiques, concevoir et conduire des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations Produire et mutualiser des ressources pédagogiques Assurer les missions de référent Mathématiques ou Français Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques, produire des outils Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN et lui rendre compte Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...)
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de travailler en équipe en ayant un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; Être disponible et réactif pour répondre aux urgences ; Être organisé, méthodique ; Maîtriser l'outil informatique ; Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ; Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	A-DASEN - ce.iena13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATIO N DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-035-CITE INTERNATIONALE ESPAGNOL
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Section internationale Espagnol - 1^{er} degré
	PLACE DU POSTE	Cité scolaire internationale Jacques Chirac, 13002 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>La CSI est un établissement public local d'enseignement international composé d'une école (400 élèves), d'un collège (700) et d'un lycée (1150).</p> <p>La cité scolaire internationale (CSI) Jacques Chirac a pour vocation de proposer un enseignement conciliant excellence et mixité sociale.</p> <p>Pour ce faire, la CSI propose uniquement des sections internationales dans 5 langues (anglais, arabe, chinois, allemand, espagnol) favorisant un parcours de l'élève du CP au baccalauréat français international. (BFI)</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner la langue de section (espagnol), en favorisant l'entrée par la culture. - Enseigner des disciplines non linguistiques dans la langue de section. - S'impliquer dans le déploiement du projet de section internationale, établir du lien entre les divers professeurs concernés. - Assurer la communication auprès des parents. - Effectuer ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique. - Prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement. - Travailler sur la continuité des parcours. - Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel local et européen.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétence des professeurs des écoles. - Enseigner la langue de section et des disciplines en langue de section (espagnol) à l'école élémentaire. - Mettre en place un enseignement bilingue et biculturel faisant une large place aux contenus d'enseignement et aux spécificités des pays des différentes langues. - Mettre en œuvre une pédagogie différenciée. - Développer des projets d'ouverture culturelle, linguistique.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL en espagnol. - Maîtriser les programmes d'enseignement du 1^{er} degré. - Avoir une connaissance précise de la didactique de l'enseignement des langues vivantes étrangères. - Avoir une connaissance approfondie de l'enseignement d'une matière intégrée en langue vivante et des compétences avérées. - Maîtriser la prise en compte effective de la diversité et des besoins des élèves. - Maîtriser des outils numériques. - Savoir travailler en équipe notamment en inter degrés au sein de la Cité scolaire internationale et avec des partenaires extérieurs - Etre organisé, en recherche d'innovation pédagogique. - Faire preuve d'initiative, concevoir et animer des projets.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Certification DNL en espagnol - Expérience en Education Prioritaire souhaitée - Expérience dans l'enseignement d'une matière en langue étrangère
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> - Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. - Le choix se fera sur la base du profil recherché. <p>L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.</p>
	REGIME HORAIRE	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant du 1^{er} degré devant élèves.</p> <p>Au regard des projets menés, l'organisation hebdomadaire peut être ponctuellement modifiée.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACTS	<p>Mme DIB - DAASEN : elisabeth.dib@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme NEGREL - Proviseur : isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Mme OLIVE - IEN mission EI : pascale.olive@ac-aix-marseille.fr</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-036-DIRECTION CITE INTERNATIONALE
	INTITULE DU POSTE	Directeur élémentaire en Section Internationale
	PLACE DU POSTE	Poste de direction élémentaire à la Cité scolaire internationale Jacques Chirac 12 rue Urbain V 13002 MARSEILLE
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Placé sous l'autorité conjointe du chef d'établissement (Art. D. 421-162) et de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur exerce ses responsabilités en conformité avec la loi n°2021-1716 du 21/12/2021 et le décret n°2023-777 du 14/08/2023 relatif aux directeurs d'écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il anime des réunions, des groupes de travail avec l'équipe pédagogique de l'école, le cas échéant en lien avec le collège, et avec les partenaires associés, pour la mise en œuvre de l'enseignement des disciplines intégré en langue. - Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et de l'enseignement des disciplines en langue. - Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide. - Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves en langue et dans les disciplines non linguistiques (DNL).
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école. - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec le programme - Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de l'enseignement bilingue - Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales. - Coordonner et piloter le projet d'école, notamment dans son volet linguistique. - Mutualiser et valoriser les compétences linguistiques et didactiques (DNL) des enseignants. - Impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance d'impliquer les familles. - Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du réseau des écoles bilingues. - Apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide. - Participer aux travaux des instances école-collège pour les enseignements en langue et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier. - Disposer d'un niveau minimum B2 dans le cadre européen commun de référence. - Disposer de bonnes connaissances sur l'enseignement de la langue, les enseignements en langue (CLIL/EMILE), les textes officiels, les prescriptions, les recommandations... - Maîtriser les ressources numériques pour l'enseignement de la langue et en langue.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs d'école. Il devra être inscrit sur la liste d'aptitude écoles bilingues. L'obtention de la certification complémentaire DNL ou, à défaut, l'engagement à se présenter à cette épreuve de certification est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Obtention du poste après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Provisure de la CSI Jacques Chirac : Isabelle Negrel Isabelle.negrel@ac-aix-marseille.fr Inspectrice en charge la mission Enseignements Internationaux : Pascale Olive Pascale.olive@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-034-COORDO REP+ MARTIGUES
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR REP+ Secteur collège Frédéric Mistral Circonscription Martigues
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspectrice du premier degré, IEN Martigues et chef d'établissement, collège Frédéric Mistral)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. - Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+. - Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement. - Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Principal du Collège Frédéric Mistral : ce.0132212j@ac-aix-marseille.fr IEN Martigues : ce.0131314h@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2025-033-COORDO REP MARIGNANE-VITROLLES
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR REP (Poste à 2x50%) Secteur collège Camille Claudel - 50% Circonscription Vitrolles Secteur collège Jacques Prévert - 50% Circonscription Marignane
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes de chacun des réseaux d'éducation prioritaire (les inspectrices du premier degré, IEN Vitrolles et IEN Marignane, et les chefs d'établissement des collèges C. Claudel et J. Prévert).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. - Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement. - Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur. Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. Le choix se fera sur la base du profil recherché.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Principal du collège C. Claudel : ce.0133352y@ac-aix-marseille.fr Principal du collège J. Prévert : ce.0132007l@ac-aix-marseille.fr IEN Vitrolles : ce.0133262a@ac-aix-marseille.fr IEN Marignane : ce.0131525m@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	PAP2025-040-ERUN TNE
		INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
		PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la DSDEN à Marseille, l'ERUN TNE exerce ses fonctions sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN TNE contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif, notamment dans le cadre de TNE13.	
	MISSIONS	<p>L'ERUN TNE contribue principalement à la prise en main des outils numériques pédagogiques par les enseignants équipés, et à la formation plus générale au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN TNE élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites pédagogiques académiques. Il contribue, sous l'autorité du pilote départemental, au suivi des formations TNE ainsi qu'à celui des plans d'équipements des écoles, en lien avec l'Erund des circonscriptions concernées.</p> <p>L'ERUN TNE administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation TNE (inscriptions et suivis GAIA et SOFIA).</p> <p>En appui des inspecteurs des circonscriptions où il intervient, l'ERUN TNE accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur des usages raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Aux côtés des ERUN des circonscriptions, il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p>	
	FONCTIONS	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur le territoire départemental, déchargé de son service d'enseignement.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	QUALIFICATIONS REQUISES	Le CAFIPEMF est vivement recommandé.	
	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION	Affecté à la DSDEN13, l'ERUN TNE intervient sur le territoire départemental des Bouches du Rhône. Le poste à profil ne sera attribué qu'à titre provisoire pour trois années scolaires.	
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.	
	CONTACTS	L'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif : ce.ien-num13@ac-aix-marseille.fr L'A-DASEN : ce.iena13@ac-aix-marseille.fr	

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-042-SMR VAL PRE VERT
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en unité DYS SMR Val Pré Vert - Mimet
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté au sein de l'unité DYS de l'établissement de Soins Médicaux et de Réadaptation pédiatrique (SMR) Val Pré Vert situé au 929 route de Gardanne 13105 Mimet.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'unité DYS propose une prise en charge intensive des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA) sévères chez l'enfant de 7 à 12 ans. Un accompagnement personnalisé est pensé pour l'enfant dans le cadre d'une rééducation intensive et spécifique visant une amélioration de son avenir scolaire. Les prises en charge thérapeutiques comme pédagogiques, sont réalisées en interne de l'établissement, en individuel ou en groupe, sur des séjours de 1 à 2 ans. L'enseignement adapté est à considérer comme un soin spécifique qui s'inscrit dans le parcours de soin global de l'enfant.
	MISSIONS	Le professeur des écoles spécialisé exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle du chef de service. Il inscrit son action dans celle, plus large, d'une équipe pluridisciplinaire comprenant déjà un enseignant. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement et aux formations. Il met en place des enseignements adaptés en lien avec l'établissement scolaire d'origine de l'élève et le suivi pédagogique selon les modalités définies au sein de l'équipe pluridisciplinaire et vise la reprise du cursus scolaire de l'élève. Il peut être amené à se déplacer dans les établissements scolaires des élèves suivis et participer aux équipes pédagogiques ou équipes de suivi de scolarisation.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une solide expérience d'enseignement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, - Mettre en œuvre des modalités d'apprentissage personnalisées et adaptées, - Savoir travailler en équipe, concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention au sein de l'équipe pluridisciplinaire, - Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers, - Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent. A défaut, les candidats s'engagent à présenter le CAPPEI dans la première année scolaire d'exercice.
	NOMINATION	L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis favorable du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Poste à temps complet. Les ORS sont de 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Mahussier, IEN ASH Est - ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr – 04.42.21.12.99 SMR Val Pré Vert : secretariat.dys@valprevert.com – 04 42 16 07 00 (tapez 2)

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-043-CPUE IEM ST THYS
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur pédagogique d'une unité d'enseignement en établissement médico-social
	PLACE DU POSTE	Ce poste est implanté à l' IEM St Thys, Marseille 13010 (0130962A). Les IEM ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant d'un handicap moteur (essentiellement infirmité motrice cérébrale) avec ou sans troubles associés.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement médico-social. Les élèves de l' IEM Saint-Thys sont majoritairement scolarisés par petits groupes au sein de l'unité d'enseignement. Si les enseignements sont en conformité avec les programmes, les retards dans les apprentissages peuvent être importants. Un partenariat avec des établissements de référence permet des temps de scolarisation en milieu ordinaire pour certains enfants ou adolescents en fonction de leur projet personnalisé de scolarisation et de leur projet personnalisé d'accompagnement
	MISSIONS	Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement. Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur pour validation. Il articule les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements. Il contribue au déroulement des parcours de formation des élèves dans l'UE, en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en SH (participe aux ESS d'orientation). Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant. Il accompagne la mise en place et le suivi des différentes unités d'enseignement externalisées et impulse une dynamique d'inclusions.
	FONCTIONS	Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique). Il accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE. Il sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, sorties, ... Il anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique. Il rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur. Il participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement. Il travaille en relation étroite avec la circonscription ASH.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique). - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI ou équivalent.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr - 04 88 49 10 81

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-044-PROFESSEUR RESSOURCE TND
	INTITULE DU POSTE	Professeur Ressource départemental pour les troubles neurodéveloppementaux (TND)
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté à la DSDEN des Bouches-du-Rhône, 28 boulevard Charles Nédélec 13001 Marseille et est rattachée à l'ASH 13
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La stratégie nationale « troubles du neurodéveloppement 2023-2027 » permet de poursuivre et élargir les enjeux de la précédente stratégie nationale pour l'autisme, à savoir entre autres, relever le défi d'un repérage plus précoce, d'une meilleure adaptation de la scolarité aux particularités des élèves et d'un accompagnement des familles. L'action se porte désormais sur tous les troubles neurodéveloppementaux : les troubles du spectre de l'autisme, les troubles Dys, le trouble du déficit de l'attention, le trouble du développement intellectuel. Dans ce cadre, le professeur ressource « troubles du neurodéveloppement » (TND) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH 13 dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Il travaille en coopération avec le PR TSA.
	MISSIONS	<p>Le professeur Ressource TND:</p> <ul style="list-style-type: none"> - apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. - Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TND. - Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage. - Il a pour mission de proposer à l'enseignant de l'élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de cet élève. - Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. - Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND. - Il facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant. - Il peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignants et les parents. - Il contribue à la mise en cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques. - Il vient en appui aux enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille. - Il peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information, ou être sollicité pour participer à des formations sur les TND
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder des connaissances et une solide expérience d'enseignement auprès d'enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux. - Mettre en œuvre des modalités d'apprentissage personnalisées et adaptées, - Savoir travailler en équipe et en partenariat et savoir rendre compte - Maîtriser les outils numériques et connaître les ressources pour les TND - Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers, - Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale.
	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent. A défaut, les candidats s'engagent à présenter le CAPPEI dans la première année scolaire d'exercice.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis favorable du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Poste à temps complet. Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme DOMOISON, IEN ASH 13 : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		PAP ASH 2025-045-COORDONNATEUR PAS 1
REFERENCE	Coordonnateur PAS 13 secteur Martigues	
INTITULE DU POSTE	Coordonnateur PAS 13 secteur Martigues	
PLACE DU POSTE	Secteur Martigues	
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>L'une des mesures de la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023 concerne la transformation progressive des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS). Le PAS propose un soutien à la scolarité ordinaire par aide directe aux élèves à besoin éducatif particulier.</p> <p>Il est coordonné à temps plein par un personnel de l'éducation nationale déchargé, recruté par le niveau départemental pour son profil et son potentiel, si possible disposant d'expérience et de diplôme en la matière.</p> <p>Le coordonnateur fait partie de l'équipe permanente du PAS constituée par des personnels du médico-social, d'un coordonnateur gestionnaire (anciennement coordonnateur de PIAL) et d'un AESH référent.</p>
	MISSIONS	<p>Le coordonnateur du PAS est placé sous l'autorité directe de l'IA-Dasen. Il exerce ses missions sur l'un des territoires délimités par la carte de PAS.</p> <p>Il travaille dans le cadre fixé par les pilotes (IEN+ Chefs d'établissement) auxquels il rend compte de son activité notamment en tenant tableau de bord de ses sollicitations, des situations d'élèves et des réponses apportées.</p> <p>Le coordonnateur PAS rédige chaque année un rapport d'activités remis aux pilotes du PAS et à l'IEN-ASH en charge de l'animation du réseau des coordonnateurs de PAS, détaillant l'ensemble de ses activités au regard de ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers : • expertise du besoin, en lien avec l'équipe permanente du PAS et les professionnels de son secteur • formulation de réponses aux besoins exprimés : • mise en réseau des écoles et établissements scolaires des élèves concernés par une demande et la mise en réseau des professionnels de son secteur susceptibles d'apporter une réponse aux besoins des élèves • tenue d'un tableau de bord des sollicitations, des situations d'élèves, et des réponses apportées
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'école inclusive et de la législation s'y rapportant. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale avec un sens permanent de l'intérêt du service, - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale - Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, messagerie électronique).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Expertise pédagogique et expériences professionnelles diversifiées souhaitées, notamment auprès des élèves BEP. Le CAPPEI n'est pas exigible, mais il peut être une certification intéressante au regard du profil du poste.
	NOMINATION	Nomination à titre provisoire pour l'année 2025/2026. Les personnels déjà en poste à titre définitif restent titulaires de leur poste.
	REGIME HORAIRE	L'enseignant n'exerçant pas face à des élèves, les obligations de service entrent dans le cadre des 1607 heures annualisées.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH DSDEN – Béatrice DOMOISON - ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr IEN ASH OUEST : Isabelle VOLPI - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-046-COORDONNATEUR PAS 2
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur PAS 13 secteur Saint Barnabé - Marseille
	PLACE DU POSTE	Marseille Saint Barnabé
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>L'une des mesures de la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023 concerne la transformation progressive des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS). Le PAS propose un soutien à la scolarité ordinaire par aide directe aux élèves à besoin éducatif particulier.</p> <p>Il est coordonné à temps plein par un personnel de l'éducation nationale déchargé, recruté par le niveau départemental pour son profil et son potentiel, si possible disposant d'expérience et de diplôme en la matière.</p> <p>Le coordonnateur fait partie de l'équipe permanente du PAS constituée par des personnels du médico-social, d'un coordonnateur gestionnaire (anciennement coordonnateur de PIAL) et d'un AESH référent.</p>
	MISSIONS	<p>Le coordonnateur du PAS est placé sous l'autorité directe de l'IA-Dasen. Il exerce ses missions sur l'un des territoires délimités par la carte de PAS.</p> <p>Il travaille dans le cadre fixé par les pilotes (IEN+ Chefs d'établissement) auxquels il rend compte de son activité notamment en tenant tableau de bord de ses sollicitations, des situations d'élèves et des réponses apportées.</p> <p>Le coordonnateur PAS rédige chaque année un rapport d'activités remis aux pilotes du PAS et à l'IEN-ASH en charge de l'animation du réseau des coordonnateurs de PAS, détaillant l'ensemble de ses activités au regard de ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers : • expertise du besoin, en lien avec l'équipe permanente du PAS et les professionnels de son secteur • formulation de réponses aux besoins exprimés : • mise en réseau des écoles et établissements scolaires des élèves concernés par une demande et la mise en réseau des professionnels de son secteur susceptibles d'apporter une réponse aux besoins des élèves • tenue d'un tableau de bord des sollicitations, des situations d'élèves, et des réponses apportées
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'école inclusive et de la législation s'y rapportant. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale avec un sens permanent de l'intérêt du service, - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale - Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, messagerie électronique).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Expertise pédagogique et expériences professionnelles diversifiées souhaitées, notamment auprès des élèves BEP. Le CAPPEI n'est pas exigible, mais il peut être une certification intéressante au regard du profil du poste.
	NOMINATION	Nomination à titre provisoire pour l'année 2025/2026. Les personnels déjà en poste à titre définitif restent titulaires de leur poste.
	REGIME HORAIRE	L'enseignant n'exerçant pas face à des élèves, les obligations de service entrent dans le cadre des 1607 heures annualisées.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH DSDEN – Béatrice DOMOISON - ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr IEN ASH OUEST : Isabelle VOLPI - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

PROFIL DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-047-PEJS Cycle 1 maternelle
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Maternelle de classe bilingue langue des signes française (LSF) / français écrit - Pôle d'enseignement des jeunes sourds
	PLACE DU POSTE	1 poste d'enseignant en classe bilingue (LFS-FE) maternelle implanté à l'école de Saint Tronc Castel Roc, Marseille, 10ème
	CADRE GENERAL	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ; - Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ; - Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ; - Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ; - Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018). - Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté de 3 postes d'enseignants spécialisés en école primaire. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Depuis la rentrée 2025, il se compose d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13009. Chaque classe est accompagnée d'un AESH collectif.</p> <p>Principes majeurs du PEJS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ; - Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ; - Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ; - Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée. <p>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental) ; - Travailler l'ensemble des compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture tout en permettant de renforcer un apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes ; - Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ; - Permettre aux élèves signants d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir

		<p>poursuivre au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée.</p> <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l'IEN de la circonscription avec l'appui de l'IEN ASH de secteur.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier - Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation - Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdit� - Avoir des comp�tences p�dagogiques et didactiques sur les diff�rentes modalit�s de communication alternative ou de soutien � la communication - Faire preuve de qualit�s relationnelles av�r�es et poss�der de r�elles capacit�s � travailler en �quipe dans le cadre de l'�cole comme du PEJS et � coop�rer avec les parents et les partenaires de l'�cole.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (dipl�mes/ exp�rience)	<p>Postes ouverts aux enseignants du 1^{er} degr� titulaires ou non-titulaires. Les professeurs des �coles devront prioritairement �tre titulaires du CAPPEI. Les personnels n'�tant pas en possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature. Ils devront �galement �tre certifi�s en LSF et attester d'un niveau de ma�trise B2 (et visant le niveau C1).</p>
	NOMINATION	Le poste est � pourvoir au 1 ^{er} septembre 2025.
	REGIME HORAIRE	Les obligations r�glementaires de service sont celles du corps d'origine. Pour le 1 ^{er} degr� : 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant �l�ves et 108 heures annuelles (r�unions et 18 heures de formation continue).
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalit�s sont explicit�es sur une circulaire publi�e au BULLETIN D�PARTEMENTAL des Bouches du Rh�ne.
	CONTACT	<p>Mme B�atrice DOMOISON, CTD ASH 13 : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr Tel : 06 09 95 98 52</p>



FICHE DE POSTE A PROFIL

PROFIL DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-048-PEJS élémentaire
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Maternelle de classe bilingue langue des signes française (LSF) / français écrit - Pôle d'enseignement des jeunes sourds
	PLACE DU POSTE	1 poste d'enseignant en classe bilingue (LFS-FE) élémentaire implanté à l'école de Saint Tronc Castel Roc, Marseille, 10ème
	CADRE GENERAL	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none">- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ;- Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ;- Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ;- Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ;- Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018).- Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté de 3 postes d'enseignants spécialisés en école primaire. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Depuis la rentrée 2025, il se compose d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13009. Chaque classe est accompagnée d'un AESH collectif.</p> <p>Principes majeurs du PEJS</p> <ul style="list-style-type: none">- Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ;- Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ;- Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ;- Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée. <p>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE</p> <ul style="list-style-type: none">- Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental) ;- Travailler l'ensemble des compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture tout en permettant de renforcer un apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes ;- Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ;- Permettre aux élèves signants d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de

		<p>pouvoir poursuivre au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée.</p> <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l'IEN de la circonscription avec l'appui de l'IEN ASH de secteur.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier - Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation - Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdit� - Avoir des compétences p�dagogiques et didactiques sur les diff�rentes modalit�s de communication alternative ou de soutien � la communication - Faire preuve de qualit�s relationnelles av�r�es et poss�der de r�elles capacit�s � travailler en �quipe dans le cadre de l'�cole comme du PEJS et � coop�rer avec les parents et les partenaires de l'�cole.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS dipl�mes/ exp�rience	<p>Postes ouverts aux enseignants du 1^{er} degr� titulaires ou non-titulaires. Les professeurs des �coles devront prioritairement �tre titulaires du CAPPEI. Les personnels n'�tant pas en possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature. Ils devront �galement �tre certifi�s en LSF et attester d'un niveau de ma�trise B2 (et visant le niveau C1).</p>
	NOMINATION	Le poste est � pourvoir au 1 ^{er} septembre 2025.
	REGIME HORAIRE	Les obligations r�glementaires de service sont celles du corps d'origine. Pour le 1 ^{er} degr� : 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant �l�ves et 108 heures annuelles (r�unions et 18 heures de formation continue).
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalit�s sont explicit�es sur une circulaire publi�e au BULLETIN D�PARTEMENTAL des Bouches du Rh�ne.
	CONTACT	<p>Mme B�atrice DOMOISON, CTD ASH 13 : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr Tel : 06 09 95 98 52</p>